Arcom
Le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique

CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique préalable au lancement d'appels aux candidatures en FM dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane

Octobre 2022

VERSION PUBLIQUE

© Arcom

Sommaire

Présentation et modalités de participation **5**

1. Objectifs de la consultation publique 5

2. Mode de transmission des réponses 5

3. Caractère public des réponses 5

Introduction **6**

Paysage radiophonique du CTA des Antilles et de la Guyane **7**

1. Caractéristiques géographiques, démographiques et économiques des cinq territoires concernés : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin 7

1.1. Territoire : situation géographique 7

1.2. Principaux indicateurs sociodémographiques 11

1.3. Principaux éléments économiques 12

2. Paysage médiatique dans les territoires du CTA des Antilles et de la Guyane 14

2.1. Offre radiophonique FM dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane 15

2.2. Audience du média radio en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane [] ... 25

2.3. Les marchés publicitaires locaux aux Antilles et en Guyane [Données à occulter] 28

3. Appel aux candidatures FM faisant l'objet de la présente consultation 29

3.1. Historique des appels partiels aux candidatures depuis le dernier appel général 29

3.2. Fréquences susceptibles d'être concernées par le futur appel aux candidatures 31

Définition des zones de recherche de fréquences **34**

Questionnaire **38**

Modalités des contributions techniques **38**

Annexe 1 : Liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance les 17 et 24 janvier 2024 ..... **39**

Annexe 2 : Données à caractère personnel traitées dans le cadre de la consultation publique préalable au lancement d'appels aux candidatures en FM dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane 44

Présentation et modalités de participation

En application de sa feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ouvre une consultation publique préalable à l'élaboration de plans de fréquences en FM dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel (CTA) des Antilles et de la Guyane.

1. Objectifs de la consultation publique

Objectif n° 1 : déterminer les zones de recherche pour dégager de nouvelles fréquences.

Objectif n° 2 : procéder à un état des lieux de la situation économique des marchés radiophoniques en cause.

2. Mode de transmission des réponses

Les réponses à la consultation devront être adressées à l'Autorité au plus tard **le 30 novembre 2022**.

Ces réponses seront transmises par courrier électronique : consultationappelfm.antillesguyane@arcom.fr, en précisant comme objet « Réponse à la consultation publique FM Antilles-Guyane » ; les réponses pourront être accompagnées de contributions techniques.

3. Caractère public des réponses

Les réponses seront considérées comme publiques et pourront être publiées sur le site internet de l'Arcom, à l'exception des éléments dont la confidentialité sera explicitement demandée et des contributions techniques. Par la suite, une synthèse des réponses et une liste des zones faisant l'objet d'une recherche de fréquences seront publiées sur le site internet de l'Arcom.

Introduction

Dans les cinq territoires (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) constituant le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane, deux appels aux candidatures[1] doivent être prochainement lancés en raison de l'arrivée à échéance les 17 et 24 janvier 2024 de nombreuses autorisations relatives à des fréquences FM.

Les territoires d'outre-mer ne sont pas actuellement couverts par le DAB+. La mise à jour de la feuille de route 2022-2024 de la poursuite du déploiement du DAB+, adoptée et publiée par le CSA le 22 décembre 2021, indique ainsi que *« l'Arcom privilégie toujours jusqu'en 2023 l'autorisation d'expérimentations afin que les acteurs et le public ultramarins puissent se familiariser avec la diffusion en DAB+ ou le renouvellement des expérimentations déjà autorisées. Au regard du bilan de ces expérimentations, l'Arcom poursuivra si nécessaire son travail de planification afin de préparer d'éventuels appels aux candidatures. Enfin, elle demeurera attentive aux souhaits et initiatives des collectivités territoriales ultramarines relatives au déploiement du DAB+ sur leur territoire »*.

Compte tenu de ces lignes directrices, les fréquences FM dont l'autorisation arrive à échéance les 17 et 24 janvier 2024 ne devraient pas être concernées par le mécanisme de prorogation du dernier alinéa du II de l'article 29-1 de la loi du 30 septembre 1986, qui dispose que *« les services déjà autorisés en mode analogique, conformément à l'article 29, faisant l'objet d'une autorisation d'émettre en mode numérique, à l'occasion des premiers appels à candidatures de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique en application des dispositions du présent article, se voient accorder une prolongation de plein droit de leurs autorisations d'émettre en mode analogique de cinq ans »*.

Une liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance les 17 et 24 janvier 2024 figure en annexe 1 de la présente consultation publique.

[1] Un appel aux candidatures en Guadeloupe, Guyane et Martinique, et un appel distinct à Saint-Barthélemy et Saint-Martin en raison de procédures spécifiques prévues par la loi pour ces deux derniers territoires.

Paysage radiophonique du CTA des Antilles et de la Guyane

1. Caractéristiques géographiques, démographiques et économiques des cinq territoires concernés : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin

Le département et la région de la Guadeloupe, et les collectivités de la Guyane, de la Martinique, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin constituent le ressort du comité territorial de l'audiovisuel (CTA) des Antilles et de la Guyane.

La superficie totale cumulée de ces cinq territoires est de 86 679 Km².

1.1. Territoire : situation géographique

Carte du territoire de la Guadeloupe

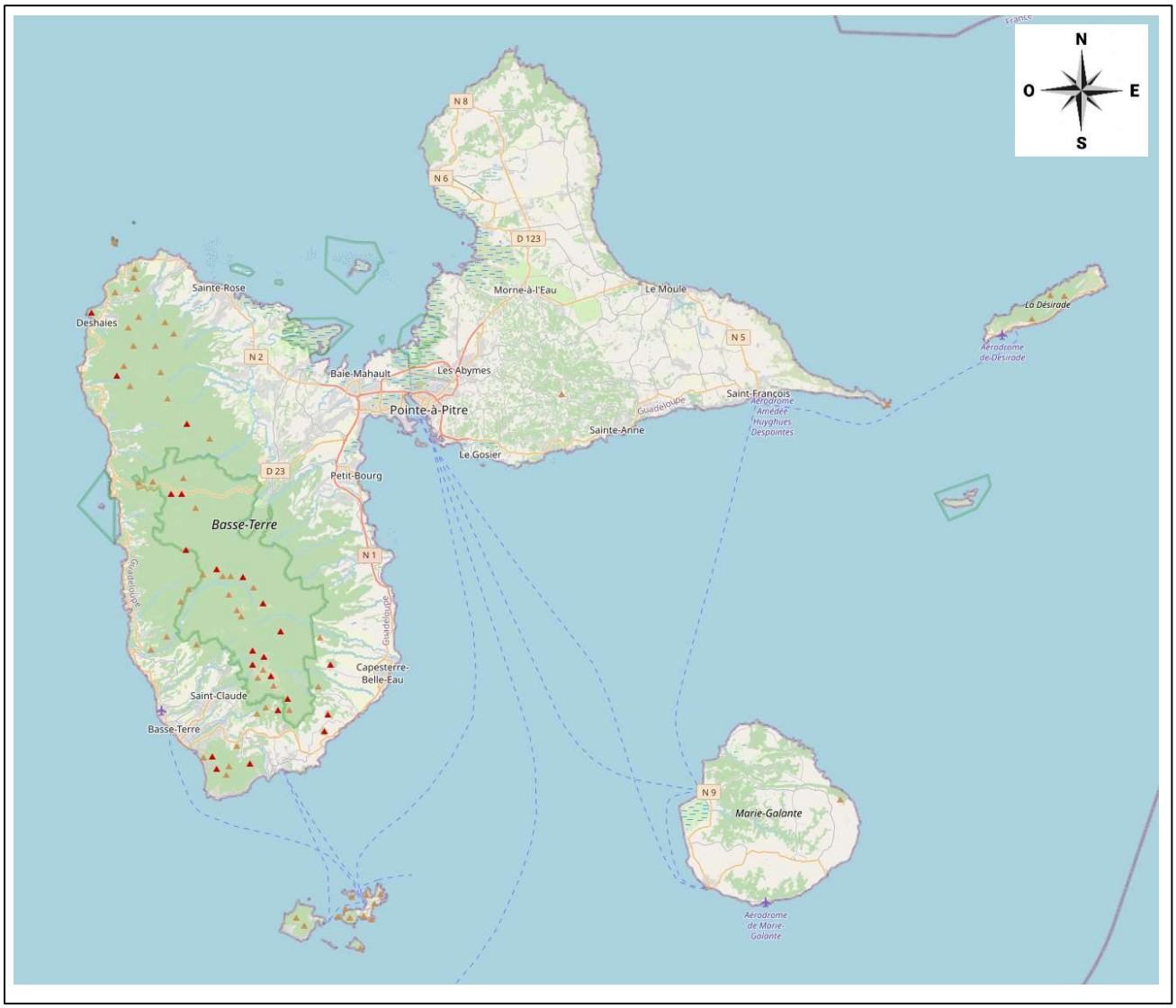

Source : Open Street Map septembre 2022.

Carte du territoire de la Martinique

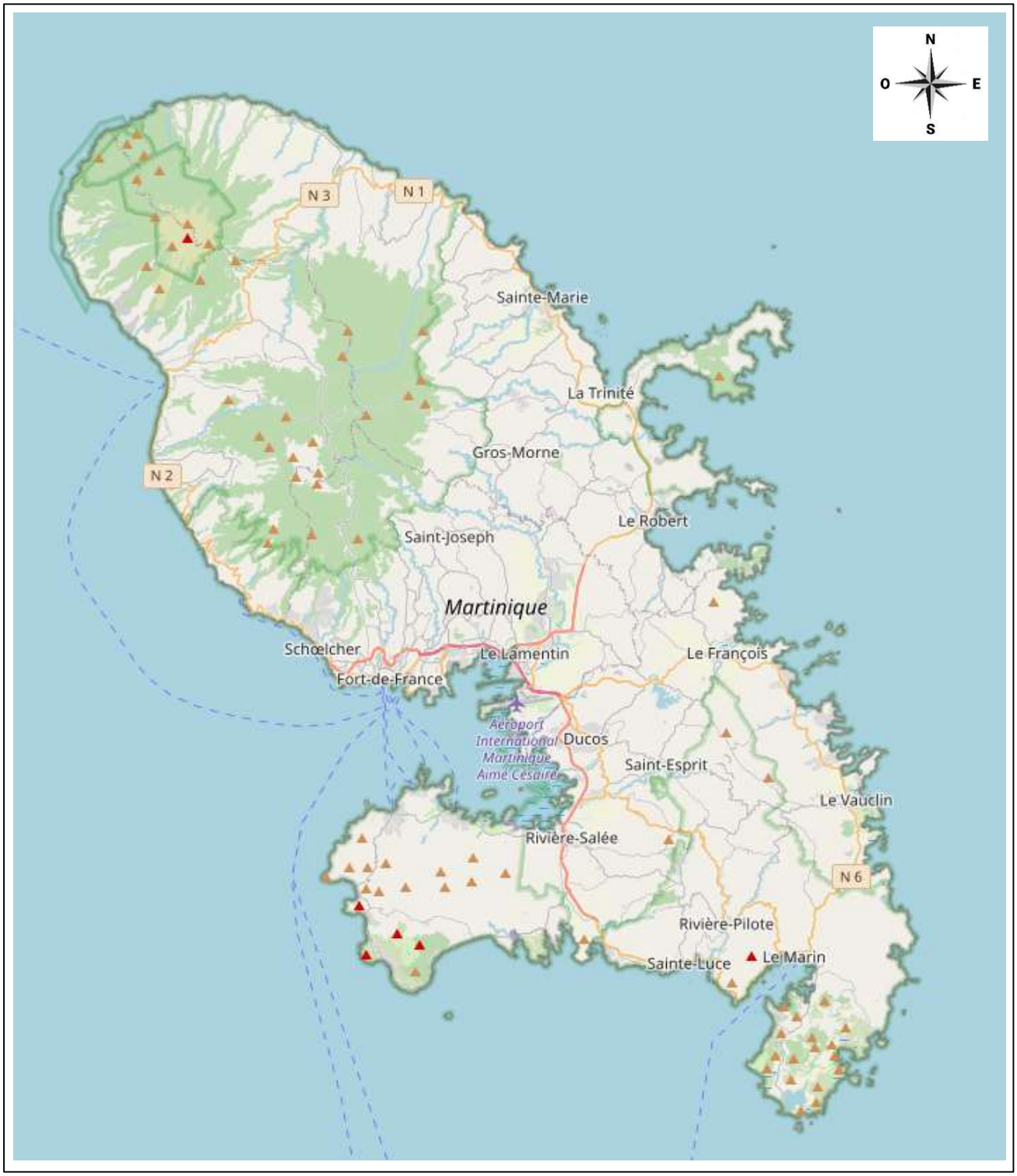

Source : Open Street Map septembre 2022.

Carte du territoire de la Guyane

Source : Open Street Map septembre 2022.

Carte du territoire de Saint-Martin

Source : Open Street Map septembre 2022.

Carte du territoire de Saint-Barthélemy

Source : Open Street Map septembre 2022.

1.2. Principaux indicateurs sociodémographiques

Les cinq territoires qui constituent le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane connaissent des dynamiques démographiques sensiblement différentes.

La Guadeloupe et la Martinique sont confrontées à une diminution continue de leur population : entre 2013 et 2018, celle-ci a diminué d'environ 4 %. Cette diminution est particulièrement marquée dans les tranches d'âges les plus jeunes (respectivement -13 % et -14 % pour les moins de 18 ans), alors que les tranches d'âge les plus âgées connaissent à l'inverse une augmentation sensible (respectivement +18 % et +16 % pour les plus de 65 ans).

La Guyane connaît quant à elle depuis plusieurs années la plus forte croissance démographique de France après Mayotte : entre 2013 et 2018, la population officielle a ainsi augmenté de près de 13 %. Cette augmentation touche toutes les classes d'âge (+11 % chez les moins de 18 ans, +38 % chez les plus de 65 ans) mais elle est inégalement répartie sur le territoire : l'ouest guyanais (région du Maroni) connait une très forte croissance, moins sensible dans l'est du territoire.

Répartition de la population par tranche d'âge en Guadeloupe, Guyane et Martinique

	Guadeloupe		Guyane		Martinique	
	2018	2013	2018	2013	2018	2013
Ensemble	**387 629**	**402 119**	**276 128**	**244 118**	**368 783**	**385 551**
0 à 14 ans	71 450	83 049	90 797	82 921	60 558	72 046
15 à 29 ans	63 658	68 300	64 500	56 989	57 880	64 058
30 à 44 ans	63 333	75 968	56 575	51 899	57 042	69 717
45 à 59 ans	90 305	89 794	40 149	34 623	90 813	90 648
60 à 74 ans	66 880	56 933	18 904	13 732	67 044	57 451
75 ans ou plus	32 003	28 076	5 202	3 954	35 445	31 632

Source : Insee, recensement de la population entre 2013 et 2018.

Dans les îles du Nord (Saint-Barthélemy et la partie française de l'île de Saint-Martin), les méthodes de recensement sont différentes de celles des autres territoires et ne permettent pas une comparaison directe avec les trois territoires précédents.

Les chiffres en vigueur en 2021 (recensement de 2018) et leur comparaison avec le précédent recensement de 2013 montrent une augmentation de la population de 9 % à Saint-Barthélemy (surtout visible dans les tranches d'âge supérieures ou égales à 45 ans) et une diminution de 4 % à Saint-Martin. Dans ce dernier territoire, les chiffres traduisent plutôt une stabilisation, après un quintuplement de la population entre 1980 et 2010.

Répartition de la population par tranche d'âge à Saint-Barthélemy et Saint-Martin

	Saint-Barthélemy		Saint-Martin	
	2018	2013	2018	2013
Ensemble	**10 124**	**9 279**	**34 065**	**35 594**
0 à 14 ans	1 536	1 573	8 340	9 837
15 à 29 ans	1 996	1 767	6 043	6 749
30 à 44 ans	2 625	2 670	7 035	7 908
45 à 59 ans	2 567	2 034	7 893	7 304
60 à 74 ans	1 009	871	3 916	3 091
75 ans ou plus	392	364	839	705

Source : INSEE - Évolution et structure de la population – collectivités d'outre-mer.

Pour l'ensemble de ces cinq territoires, les unités urbaines les plus importantes en nombre d'habitants sont celles de Pointe-à-Pitre-Les Abymes (Guadeloupe, 250 952 habitants), Cayenne (Guyane, 122 737 habitants) et Fort-de-France (Martinique, 118 579 habitants)[2].

1.3. Principaux éléments économiques

Les principaux secteurs économiques en Guadeloupe, Guyane et Martinique sont les activités tertiaires de services et de commerce. La part des établissements économiques dans le secteur du commerce, des transports et des services divers dans ces territoires (64,3 % au 31 décembre 2018) est proche de la moyenne nationale (65 % en France métropolitaine).

La part des services publics (administration publique, enseignement, santé et action sociale) en Guadeloupe, Guyane et Martinique (14,2 % au 31 décembre 2018) est supérieure à la moyenne nationale (13,3 %), tout comme celle de l'industrie (9,4 % dans ces territoires contre 6,8 % en France métropolitaine).

[2] Source : INSEE, recensement de la population en 2018.

A l'inverse, si l'agriculture, la sylviculture et la pêche et le secteur de la construction continuent d'occuper une place importante dans ces territoires, leur part dans l'économie (respectivement 2,6 % et 9,4 % au 31 décembre 2021) est inférieure à la moyenne nationale (respectivement 4,5 % et 10,4 %)

Nombre d'établissements économiques en Guadeloupe, Guyane et Martinique au 31 décembre 2018

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	254 (2,2 %)	90 (1,9 %)	353 (3,4 %)	**697** (2,6 %)
Industrie	1 100 (9,8 %)	487 (10,4 %)	894 (8,6 %)	**2 481** (9,4 %)
Construction	1 058 (9,4 %)	505 (10,8 %)	927 (8,9 %)	**2 490** (9,4 %)
Commerce, transports, services divers	7 224 (64,2 %)	2 925 (62,4 %)	6 804 (65,2 %)	**16 953** (64,3 %)
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 609 (14,3 %)	683 (14,6 %)	1 461 (14 %)	**3 753** (14,2 %)
Total	11 245	4 690	10 439	**26 374**

Source : INSEE, FLORES en géographie au 1er janvier 2021.

Dans les îles du Nord (Saint-Barthélemy et partie française de l'île de Saint-Martin), les méthodes de statistiques économiques sont différentes de celles des autres territoires et, comme pour les statistiques de population, ne permettent pas une comparaison directe avec les trois territoires précédents.

Les chiffres en vigueur en 2018 montrent que le principal secteur économique dans la collectivité de Saint-Barthélemy est le commerce et les services commerciaux (43 %), à l'instar des territoires de la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Par ailleurs, l'artisanat et les professions libérales assimilées et réglementées représentent respectivement 26,5 % et 12,4 % de l'activité économique de l'île. Enfin, le pourcentage des établissements consacrés à l'agriculture est largement inférieur à celui constaté en Guadeloupe, Guyane et Martinique (0,1 % contre 2,6 %).

Concernant la collectivité de Saint-Martin, selon les données en vigueur au 31 décembre 2020, les activités relatives au commerce, au transport et l'hébergement et à la restauration (43,5 %) occupent une place équivalente à celles de Saint-Barthélemy, tandis que les activités relatives à la finance et à l'assurance, aux sciences et à la technique, à l'immobilier et à l'information et communication représentent 21,1 % de l'économie du territoire.

Nombre d'établissements économiques dans la collective de Saint-Barthélemy au 31 décembre 2018

Saint-Barthélemy	
Industrie	76 (1,1 %)
Commerce	1 128 (16,3 %)
Services commerciaux	1 848 (26,7 %)
Professions libérales assimilées	623 (9,0 %)
Professions libérales réglementées	235 (3,4 %)
Métiers, artisanat	1 834 (26,5 %)
Agriculture	7 (0,1 %)
Autres	1 170 (16,9 %)
Total	**6 922**

Source : IEDOM (rapport annuel 2020), Chambre Economique Multi professionnelle

Nombre d'établissements économiques dans la collectivité de Saint-Martin au 31 décembre 2020

Saint-Martin	
Industrie	217 (3,9 %)
Construction	333 (6,3 %)
Commerce	1 385 (26,3 %)
Transports	200 (3,6 %)
Hébergement et restauration	714 (13,6 %)
Activités financières et assurance	139 (2,5 %)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	354 (6,7 %)
Activités immobilières	487 (9,3 %)
Information et communication	145 (2,6 %)
Activités de services administratifs	814 (15,5%)
Enseignement	61 (1,1 %)
Autres	462 (8,3 %)
Total	**5 562**

Source : IEDOM (rapport annuel 2020), CCISM

2. Paysage médiatique dans les territoires du CTA des Antilles et de la Guyane

Outre l'offre radiophonique, les cinq territoires du CTA des Antilles et de la Guyane comptent de nombreux médias locaux sur différents supports autres que radiophoniques, notamment :

- deux titres de presse quotidienne régionale (PQR) : *France-Antilles Guadeloupe* et *France-Antilles Martinique.* Longtemps propriétés du groupe Hersant, puis de la société AJR, ces sociétés éditrices ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire des début 2020. La diffusion de ces quotidiens a donc été interrompue jusqu'à leur reprise en juin 2020 par la société NJJ (holding personnelle de M. Xavier NIEL)[3] ;
- plusieurs titres de presse générale indépendante, hebdomadaire ou mensuelle : *le Courrier de Guadeloupe*, *Nouvelles-Semaine* (Guadeloupe) ; *Le Pélican*, *Faxinfo*, *Saint-Martin's Week* (Saint-Martin) ; *Le Journal de Saint-Barth* ;

[3] La diffusion « papier » de *France-Guyane* n'a pas repris, mais une version numérique est disponible sur internet.

- plusieurs chaînes de télévision locale, publiques (*Guadeloupe La 1ère* en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ; *Guyane La 1ère* ; *Martinique La 1ère*) et privées (*Alizés TV*, *Canal 10*, *Eclair TV* en Guadeloupe ; *KMT*, *viàATV Martinique* et *Zitata TV* en Martinique ; *KTV* en Guyane ; *IO TV* à Saint-Barthélemy et Saint-Martin), une partie des chaines privées n'étant pas actuellement diffusées en TNT pour des raisons juridiques ou financières ;
- enfin, les principales plateformes numériques (Facebook, Instagram, …) connaissent une audience importante en particulier auprès de la population la plus jeune.

2.1. Offre radiophonique FM dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane

- ***Diffusion des services de radio***

Carte d'encombrement spectral de la Guadeloupe
(les fréquences recensées peuvent être partiellement brouillées)

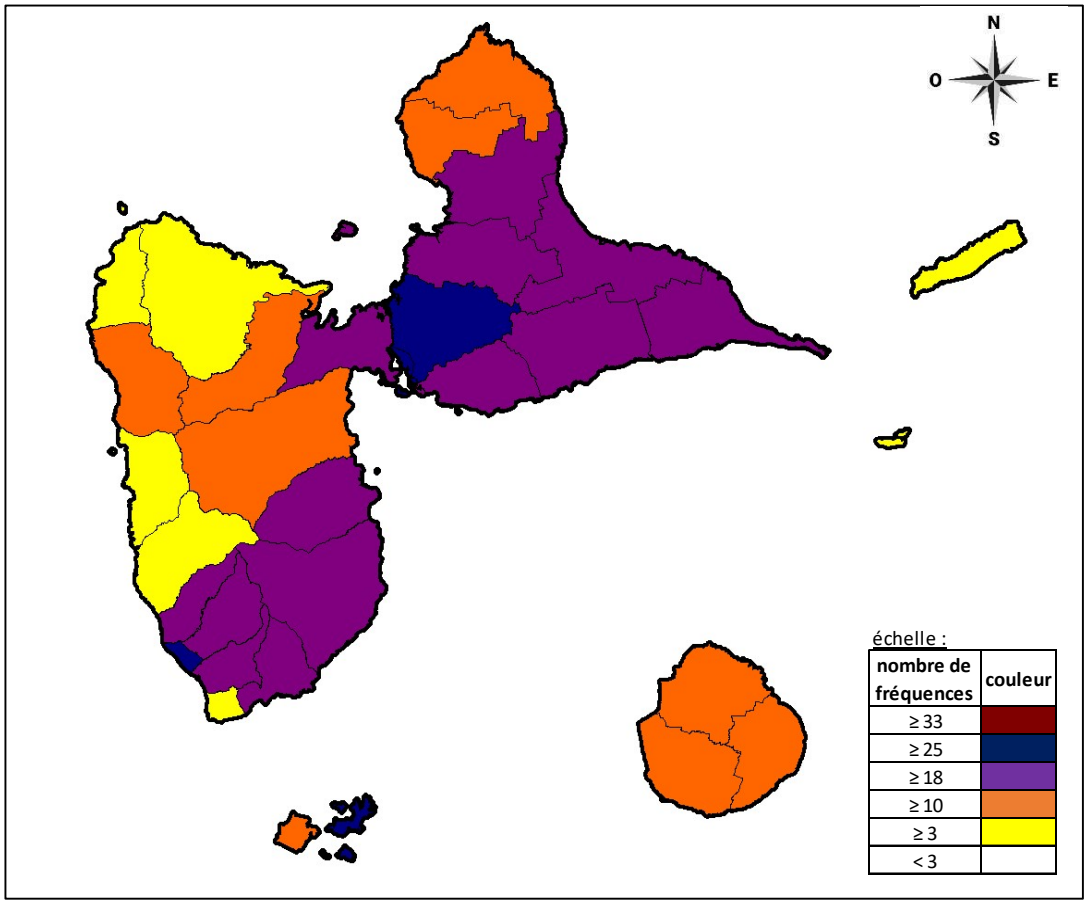

Source : ARCOM à partir des données de septembre 2022

Aujourd'hui, chaque commune de la Guadeloupe est couverte en moyenne par 18 fréquences FM.

Carte d'encombrement spectral de la Martinique
(les fréquences recensées peuvent être partiellement brouillées)

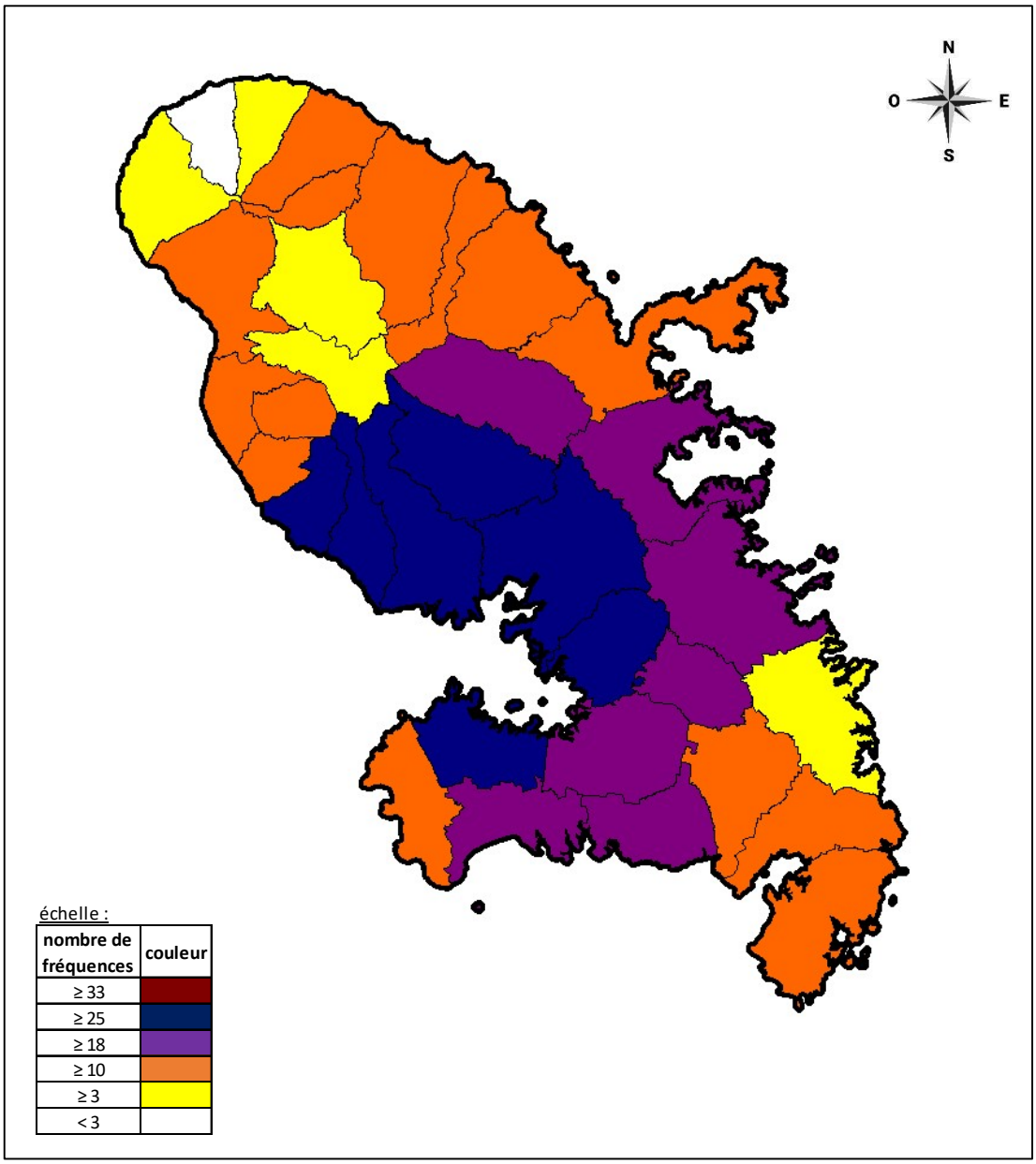

Source : ARCOM à partir des données de septembre 2022

Aujourd'hui, chaque commune de la Martinique est couverte en moyenne par 17 fréquences FM.

Carte d'encombrement spectral de la Guyane
(les fréquences recensées peuvent être partiellement brouillées)

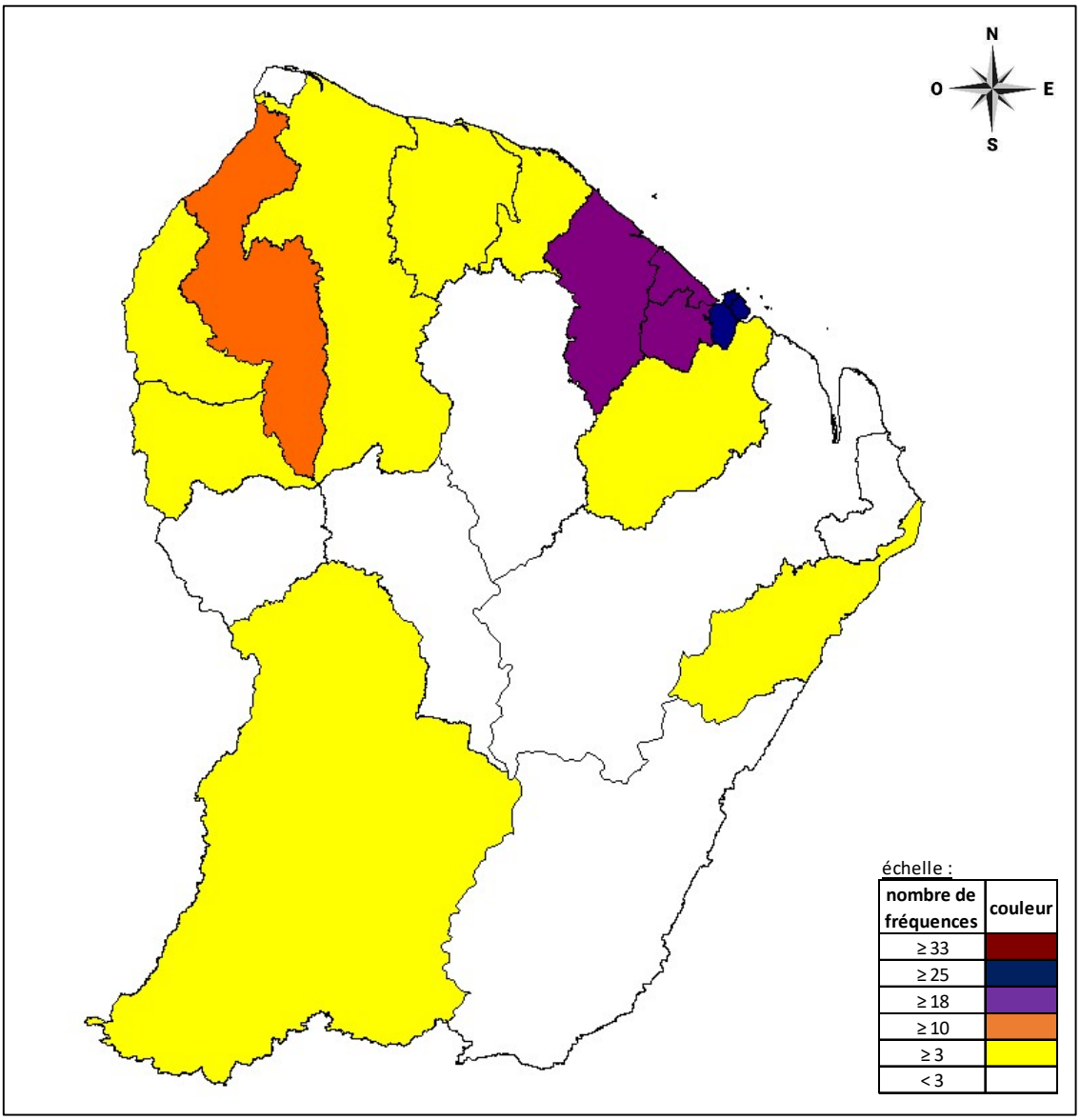

Source : ARCOM à partir des données de septembre 2022

Aujourd'hui, chaque commune de la Guyane est couverte en moyenne par 10 fréquences FM.

Carte d'encombrement spectral de Saint-Martin
(les fréquences recensées peuvent être partiellement brouillées)

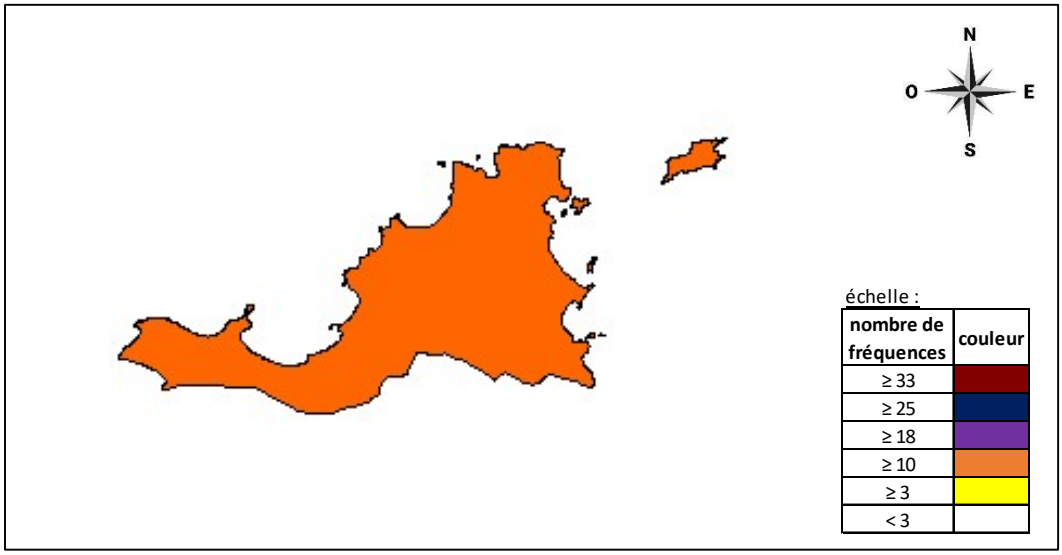

Source : ARCOM à partir des données de septembre 2022

Aujourd'hui, Saint-Martin est couvert par 13 fréquences FM.

Carte d'encombrement spectral de Saint-Barthélemy
(les fréquences recensées peuvent être partiellement brouillées)

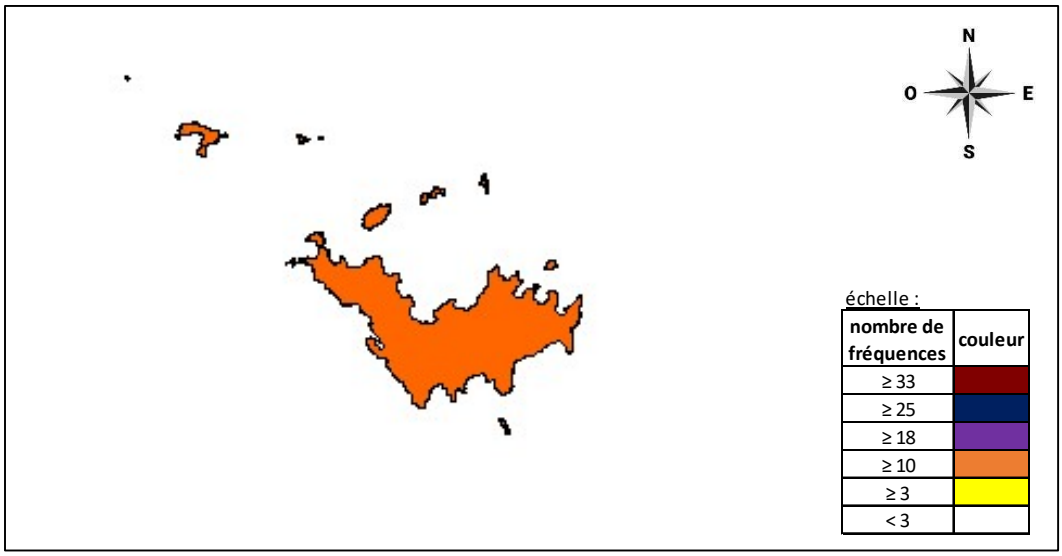

Source : ARCOM à partir des données de septembre 2022

Aujourd'hui, Saint-Barthélemy est couvert par 12 fréquences FM.

- ***Fréquences FM, opérateurs et catégories***

- Répartition des fréquences par territoire :

	Antilles et Guyane française	Départements et régions d'outre-mer (DROM) et collectivités d'outre-mer (COM)				
		Guadeloupe	Guyane	Martinique	Saint-Barthélemy	Saint-Martin
Nombre de zones de planification FM	41	10	17	12	1	1
Nombre de fréquences attribuées à des radios privées	253	66	90	72	13	12
Nombre de fréquences attribuées au service public	79	16	38	21	2	2

Source : ARCOM à partir des données de septembre 2022

Implantation des points de diffusion FM en Guadeloupe (radios privées)

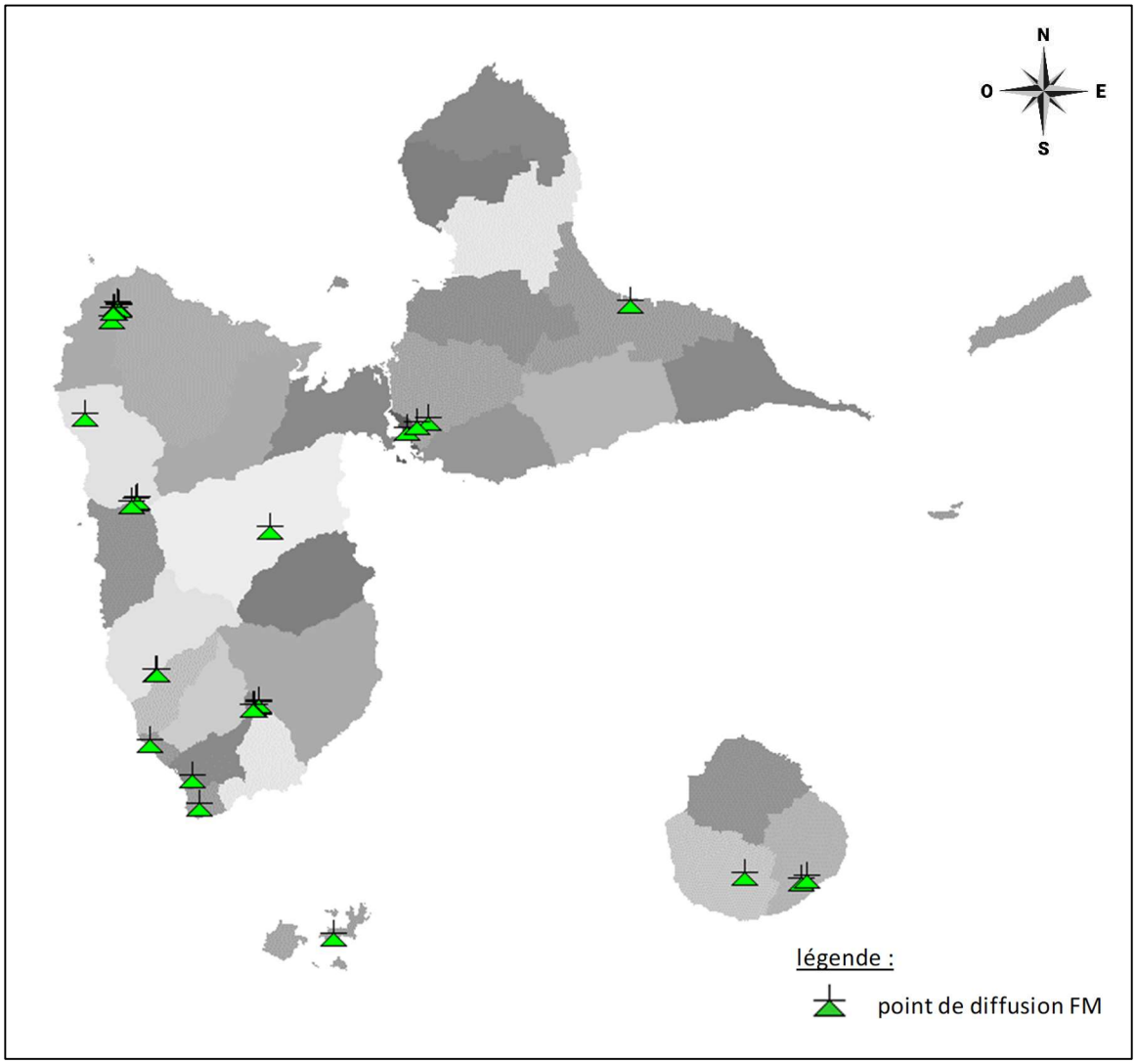

Source : ARCOM

Implantation des points de diffusion FM en Martinique (radios privées)

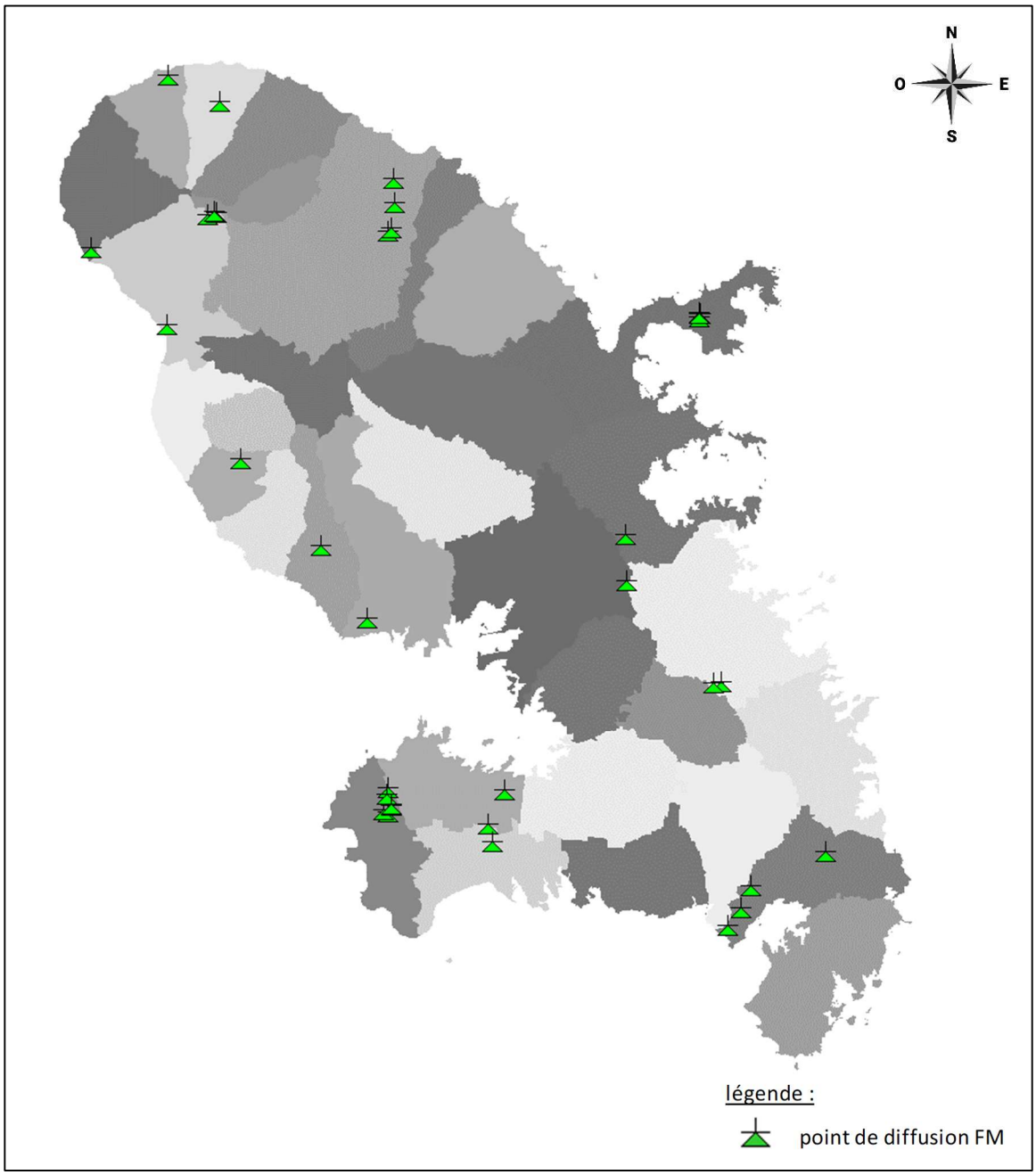

Source : ARCOM

Implantation des points de diffusion FM en Guyane (radios privées)

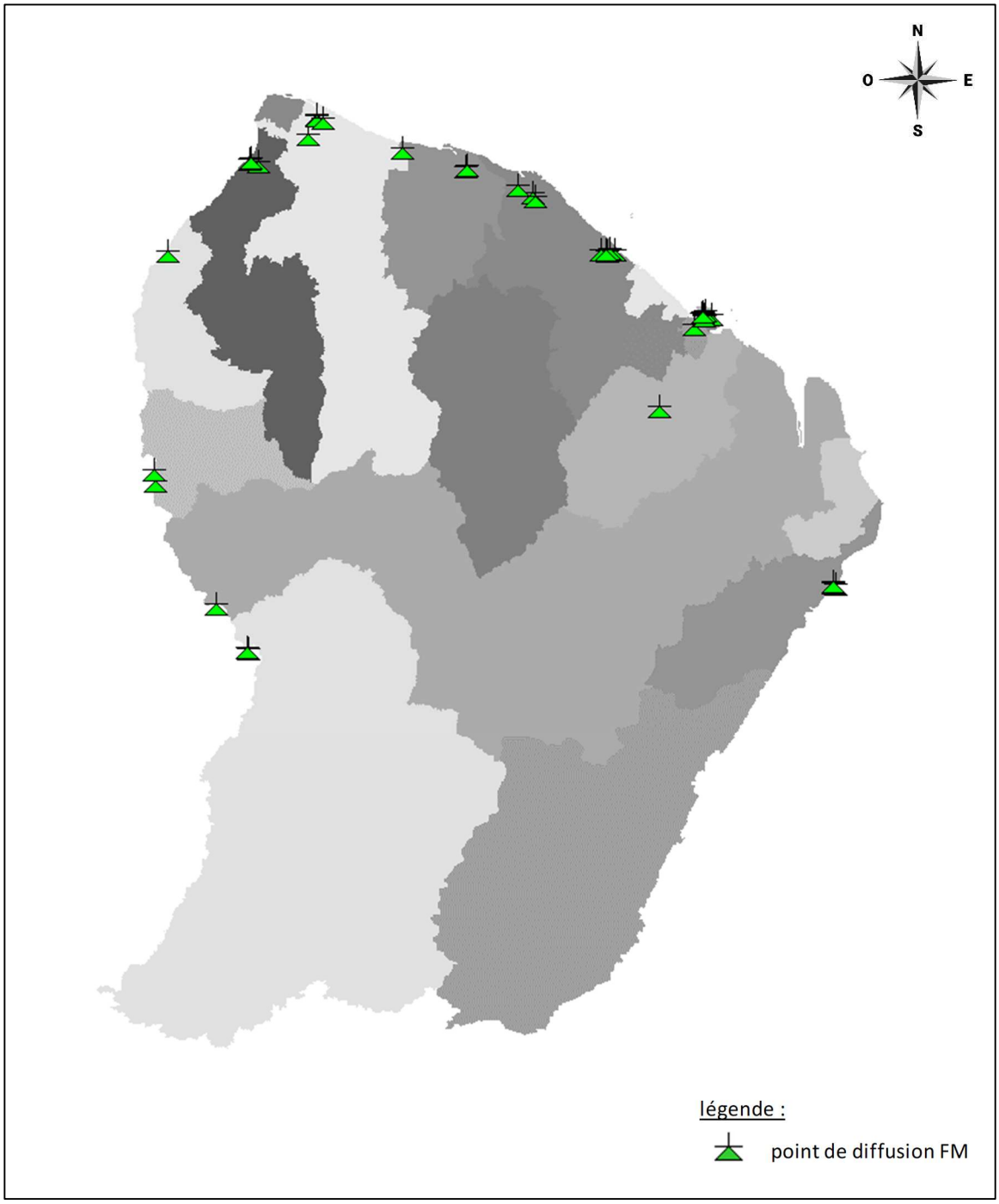

Source : ARCOM

Implantation des points de diffusion FM à Saint-Martin (radios privées)

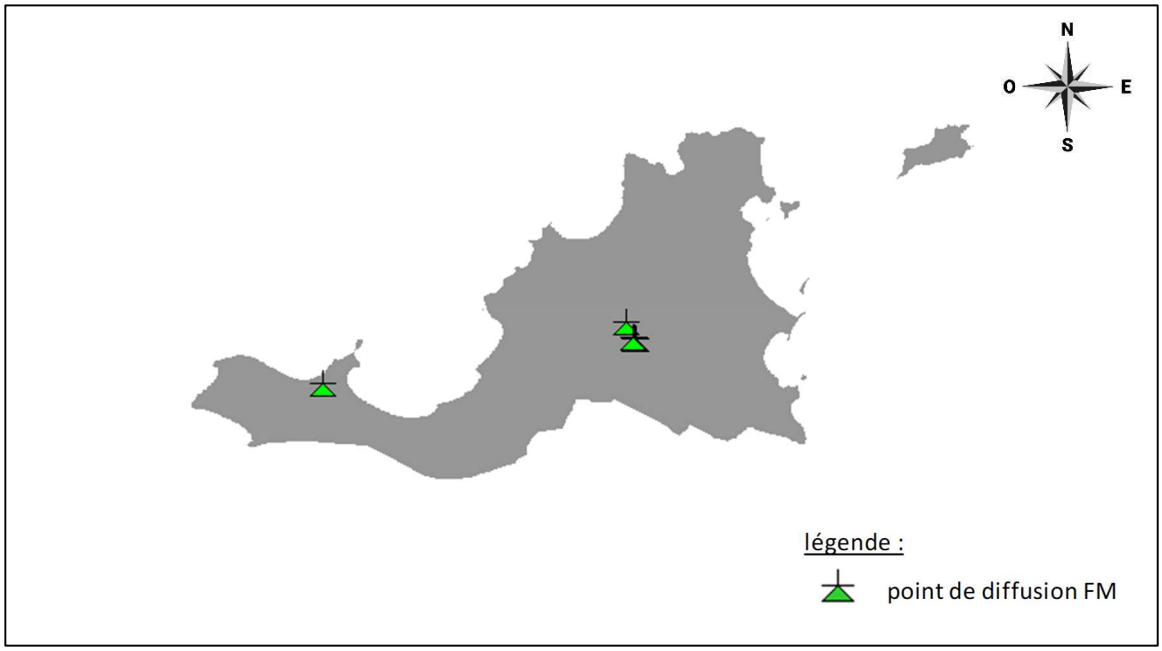

Source : ARCOM

Implantation des points de diffusion FM à Saint-Barthélemy (radios privées)

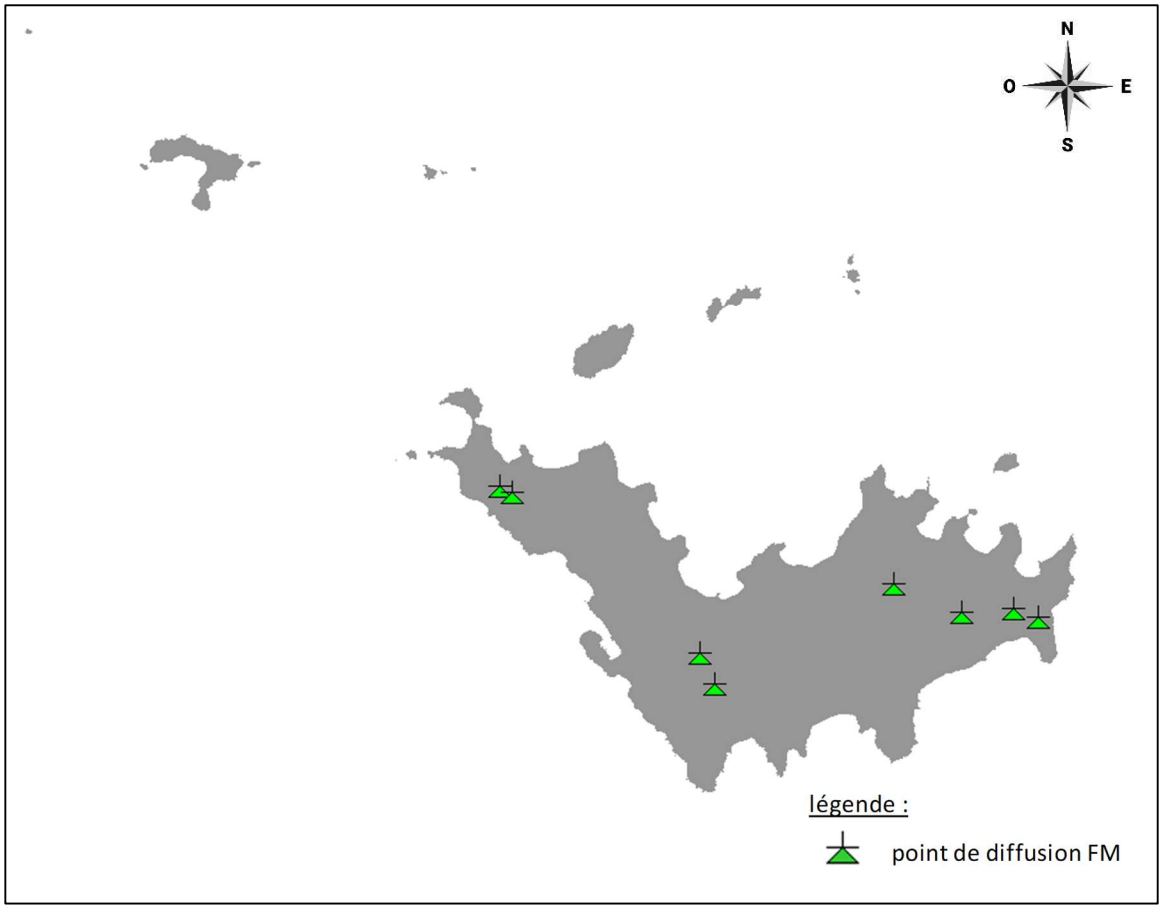

Source : ARCOM

Liste des 41 zones FM planifiées dans le ressort du CTA pour les opérateurs privés et publics

Territoire	Zone		Territoire	Zone
Guadeloupe	Basse-Terre		Martinique	Saint-Pierre
Guadeloupe	Deshaies		Guyane	Apatou
Guadeloupe	Les Saintes*		Guyane	Camopi*
Guadeloupe	Marie-Galante		Guyane	Cayenne
Guadeloupe	Morne-à-Louis		Guyane	Grand-Santi
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre		Guyane	Iracoubo
Guadeloupe	Pointe-Noire		Guyane	Kourou
Guadeloupe	Terre-de-Haut		Guyane	Mana
Guadeloupe	Vieux-Habitants		Guyane	Maripasoula
Martinique	Basse-Pointe		Guyane	Ouanary*
Martinique	Bellefontaine*		Guyane	Papaichton
Martinique	Fonds-Saint-Denis*		Guyane	Petit Saut*
Martinique	Fort-de-France		Guyane	Régina*
Martinique	Grand'Rivière		Guyane	Roura
Martinique	La Trinité		Guyane	Saint-Georges
Martinique	Les Trois-Ilets		Guyane	Saint-Laurent-du-Maroni
Martinique	Le Morne-Rouge		Guyane	Saül*
Martinique	Le Vauclin*		Guyane	Sinnamary
Martinique	Macouba*		Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Gustavia
Martinique	Rivière-Pilote		Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Morne Vitet
			Saint-Martin	Saint-Martin

** pour ces zones seuls des opérateurs publics sont autorisés à ce jour*

Principales agglomérations (unités urbaines de plus de 100 000 habitants)

Zone	Population (unité urbaine)	Fréquences FM attribuées à des radios privées	Fréquences FM attribuées à des radios publiques
Pointe-à-Pitre - Les Abymes (971)	250 952	10*	2
Cayenne (973)	122 737	27**	6
Fort-de-France (972)	118 579	23	4

Sources : Arcom et INSEE, recensement de la population en 2018.

* Cette zone est également desservie par les services autorisés dans les zones de Morne-à-Louis (14 fréquences) et de Basse-Terre – émetteur de la Citerne (23 fréquences).

** Deux fréquences supplémentaires sont susceptibles d'être prochainement attribuées dans le cadre de l'appel aux candidatures lancé le 22 septembre 2021.

- Répartition des fréquences FM, services de radio et éditeurs :

Au 1er janvier 2022, les cinq territoires situés dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane comptent 105 services de radio privés et trois services de radio publics, soit 108 services au total.

Répartition au sein du secteur privé

	Cat. A	Cat. B	Total
Fréquences	128	125	253
Services de radio	72	33	105
Éditeurs de services	71	28	99

Source : Arcom.

Répartition des fréquences au sein du secteur public

	France Inter	*La 1ère*	*RFI*
Fréquences	34	43	2

Source : Arcom.

- Répartition des services de radio (autorisés en FM) et des fréquences par groupe :

Groupe	Nombre de services	Nombre de fréquences
France Télévisions	5	79[4]
Carribean Active Broadcast	7	17
RCI	5	26
iMédias	5	21
Trace FM	3	10

2.2. Audience du média radio en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane[5]

En Guadeloupe et en Martinique, la radio enregistre en 2021 des résultats d'audience équivalents, soit une audience cumulée de 78,3 % en Guadeloupe et de 77,6 % en Martinique au cours de la période janvier-juin 2021. Dans les deux territoires antillais, l'audience du média radio se situe en moyenne **au-dessus de l'audience enregistrée au niveau national** sur une période analogue (73,2 % d'audience cumulée au cours de la période septembre 2020-juin2021).

De même, la durée d'écoute par auditeur est beaucoup plus significative dans les Antilles françaises qu'en métropole (4h10 en Guadeloupe et 4h13 en Martinique sur la période janvier-juin 2021, contre 2h44 au niveau national sur la vague septembre 2020-juin 2021).

[4] Dont 2 fréquences dont l'abrogation de l'autorisation d'utilisation a été demandée.

[5] Source : Médiamétrie, Métridom, *L'audience de la télévision et de la radio aux Antilles* (septembre-novembre 2021, cible 13+, L-V, 5h-24h), *L'audience de la télévision et de la radio en Guyane* (octobre-décembre 2021, cible 13+, L-V, 5h-24h) et EAR - National (septembre-octobre 2021, cible 13+, L-V, 5h-24h).

En revanche, avec 57,3 % d'audience cumulée sur la période octobre-décembre 2021, la Guyane se situe bien en-deçà de l'audience de la radio sur le plan national – 74,2 % sur une période analogue, soit en septembre-octobre 2021. La durée d'écoute par auditeur demeure toutefois plus importante qu'en métropole (3h03 sur la période octobre-décembre 2021 contre 2h41 sur la vague septembre-octobre 2021).

- ***Part d'audience par agrégat en Guadeloupe et en Martinique (janvier-juin 2021)***

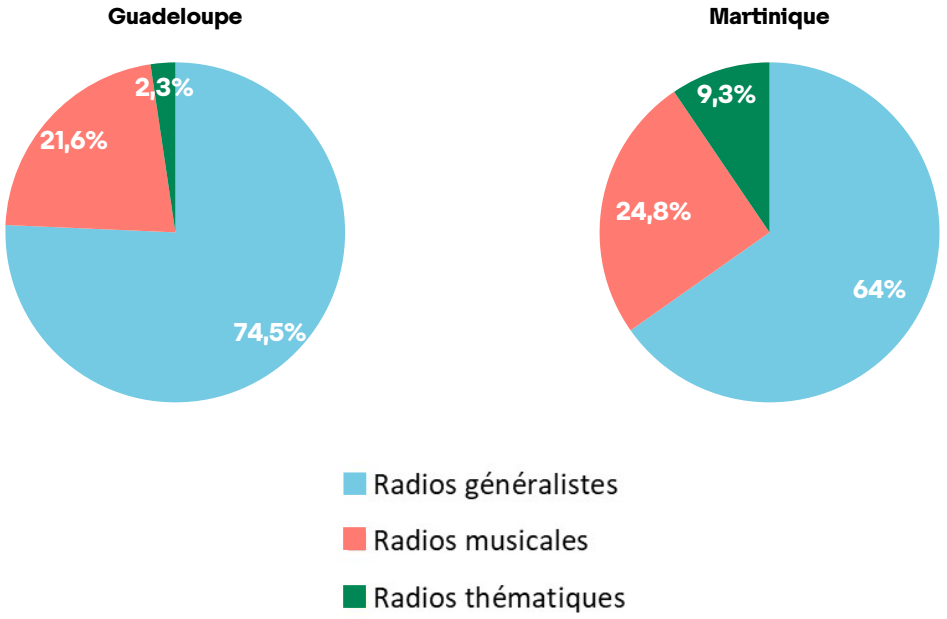

- ***Part d'audience par agrégat en Guyane (octobre-décembre 2021)***

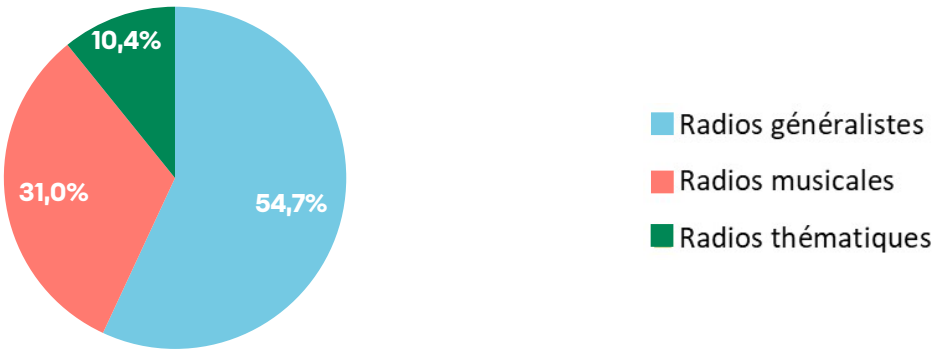

- ***Audience cumulée et part d'audience des principaux services de radio en Guadeloupe***

	Audience cumulée	
	Sept – Nov 2020	Sept - Nov 2021
RCI Guadeloupe	41,8 %	41,4 %
Guadeloupe La 1ère	28,5 %	27,2 %
NRJ Antilles	10,7 %	9,3 %
Trace FM Guadeloupe	8,2 %	7,9 %
Madras FM	6,1 %	6,4 %
Bel Radio Guadeloupe	3,3 %	3,7 %
Nostalgie Guadeloupe	3,3 %	3,3 %
Radio Transat	3,0 %	2,3 %
Chérie FM Guadeloupe	2,2 %	2,0 %

	Part d'audience	
	Sept – Nov 2020	Sept - Nov 2021
RCI Guadeloupe	47,5 %	45,4 %
Guadeloupe La 1ère	23,0 %	24,7 %
NRJ Antilles	5,1 %	4,6 %
Trace FM Guadeloupe	2,7 %	3,3 %
Madras FM	2,8 %	2,9 %
Bel Radio Guadeloupe	2,3 %	2,7 %
Nostalgie Guadeloupe	1,3 %	1,5 %
Radio Transat	1,6 %	1,1 %
Chérie FM Guadeloupe	0,6 %	0,7 %

- ***Audience cumulée et part d'audience des principaux services de radio en Martinique***

	Audience cumulée	
	Sept – Nov 2020	Sept - Nov 2021
RCI Martinique	41,7 %	40,8 %
Martinique La 1ère	22,6 %	21,9 %
Trace FM Martinique	11,0 %	9,8 %
NRJ Antilles	10,0 %	8,6 %
Nostalgie Martinique	5,0 %	5,1 %
Radio Saint-Louis	4,0 %	4,4 %
Maxxi FM	5,0 %	3,7 %
Chérie FM Martinique	3,7 %	2,8 %
Bel Radio Martinique	2,9 %	2,6 %

	Part d'audience	
	Sept – Nov 2020	Sept - Nov 2021
RCI Martinique	39,6 %	40,7 %
Martinique La 1ère	20,7 %	19,0 %
Trace FM Martinique	4,2 %	4,7 %
NRJ Antilles	4,1 %	3,5 %
Nostalgie Martinique	2,2 %	2,6 %
Bel Radio Martinique	1,5 %	2,2 %
Radio Saint-Louis	3,7 %	3,5 %
Maxxi FM	2,5 %	1,8 %
Chérie FM Martinique	1,4 %	1,5 %

- ***Audience cumulée et part d'audience des principaux services de radio en Guyane***

	Audience cumulée	
	Oct – Déc 2020	Oct – Déc 2021
Guyane La 1ère	34,2	30,7
Radio Peyi	6,9	7,7
Trace FM Guyane	9,2	7,4
Radio Mosaïque	5,5	6,8
Radio Puzzle Guyane	5,5	3,8
Métis FM	3,0	3,8
NRJ Guyane	6,3	3,5
Chérie FM Guyane	2,2	2,2

	Part d'audience	
	Oct – Déc 2020	Oct – Déc 2021
Guyane La 1ère	42,0	43,5
Radio Peyi	5,3	5,7
Trace FM Guyane	5,7	5,7
Radio Mosaïque	4,9	8,4
Radio Puzzle Guyane	7,4	6,5
NRJ Guyane	3,2	3,6
Métis FM	2,0	2,1
Chérie FM Guyane	1,3	1,5

2.3. *Les marchés publicitaires locaux aux Antilles et en Guyane* [6]

La présente consultation publique analyse l'évolution des investissements publicitaires sur cinq années (de 2016 à 2020) au sein de trois territoires du CTA des Antilles et de la Guyane : la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

A titre liminaire, on précisera que **les marchés publicitaires aux Antilles et Guyane sont structurellement fragiles** et les ressources en diminution depuis plusieurs années. Le nombre d'annonceurs est quantitativement limité en raison de la concentration de l'activité économique entre quelques grands groupes locaux et régionaux. En outre, les ressources publicitaires des radios commerciales proviennent exclusivement de la publicité locale, celles-ci n'ayant pas accès au marché publicitaire national.

A cet égard, la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 a lourdement affecté l'activité économique et les recettes publicitaires des territoires ultramarins. Les investissements publicitaires se sont fortement contractés en 2020 dans les territoires situés dans le ressort du CTA Antilles-Guyane (baisse de [20;30[% en Guadeloupe, [10;20[% en Martinique et [20;30[% en Guyane entre 2019 et 2020). **La crise sanitaire a accéléré la baisse tendancielle des investissements médias** constatée en Guadeloupe et en Martinique depuis 2016. La Guyane, qui avait vu ses dépenses publicitaires augmenter ces dernières années (+ [10;20[% entre 2016 et 2019), résiste toutefois mieux à long terme.

La baisse des dépenses publicitaires médias est principalement imputable au fort recul des dépenses des annonceurs dans la presse (baisse de [60;70[% à [80;90[% entre 2016 et 2020). Cependant, l'ensemble des supports médias connaissent une diminution de leurs investissements publicitaires ces cinq dernières années, à l'exception de la télévision (+ [10;20[% en Guadeloupe, + [40;50[% en Martinique et + [100;150[% en Guyane).

En Guadeloupe, Martinique et Guyane, **la radio demeure en 2020 le support média privilégié des annonceurs** ([50;60[% des dépenses publicitaires en Guadeloupe, [40;50[% en Martinique et [50;60[% en Guyane). Toutefois, l'évolution des investissements en direction du média radio diffère selon les territoires étudiés : tandis qu'en Guadeloupe et en Martinique, ceux-ci diminuent entre 2016 de 2020 (- [20;30[% et – [30;40[% respectivement), la Guyane voit ses dépenses publicitaires radiophoniques augmenter de [30;40[% sur la période.

Evolution de la dépense publicitaire en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane (en M€)

	2016	2017	2018	2019	2020	Évol. 2016-2020
Guadeloupe	[50;75[	[50;75[	[50;75[	[50;75[	[40;50[	[-40;-30[%
Martinique	[75;100[	[50;75[	[50;75[	[50;75[	[50;75[	[-30;-20[%
Guyane	[10;20[	[10;20[	[10;20[	[20;30[	[10;20[	[-20;-10[%

Source : Média Conseil Antilles

[6] Source : Media Conseil Antilles, « Etudes aMCApi », 2016 à 2020. A noter que ce dispositif ne pige que le montant brut des investissements publicitaires, sans tenir compte des éventuelles remises tarifaires ou couplages commercialisés par les régies publicitaires.

Évolution de la dépense publicitaire par support média en Guadeloupe (en M€)

	2016	2017	2018	2019	2020	Évol. 2016-2020
Radio	**[30;40[**	**[30;40[**	**[20;30[**	**[30;40[**	**[20;30[**	**[-30;-20[%**
Presse	[20;30[	[20;30[	[10;20[	[10;20[	[5;10[	[-70;-60[%
Affichage	[5;10[	[10;20[	[10;20[	[10;20[	[5;10[	[+5;+10[%
TV	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[+10;+20[%
Internet	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-40;-30[%
Cinéma	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-40;-30[%

Source : Média Conseil Antilles

Évolution de la dépense publicitaire par support média en Martinique (en M€)

	2016	2017	2018	2019	2020	Évol. 2016-2020
Radio	**[30;40[**	**[30;40[**	**[20;30[**	**[20;30[**	**[20;30[**	**[-40;-30[%**
Presse	[10;20[	[10;20[	[10;20[	[10;20[	[0;5[	[-80;-70[%
Affichage	[10;20[	[10;20[	[10;20[	[10;20[	[5;10[	[-20;-10[%
TV	[10;20[	[10;20[	[10;20[	[10;20[	[10;20[	[+40;+50[%
Internet	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-20;-10[%
Cinéma	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-20;-10[%

Source : Média Conseil Antilles

Évolution de la dépense publicitaire par support média en Guyane (en M€)

	2016	2017	2018	2019	2020	Évol. 2016-2020
Radio	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[10;20[**	**[5;10[**	**[+30;+40[%**
Presse	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-20;-10[%
Affichage	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[+100;+150[%
TV	[5;10[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-90;-80[%
Internet	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-60;-50[%
Cinéma	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-30;-20[%

Source : Média Conseil Antilles

3. Appel aux candidatures FM faisant l'objet de la présente consultation

3.1. Historique des appels partiels aux candidatures depuis le dernier appel général

Les précédents appels généraux dans le ressort du CTA des Antilles et la Guyane ont été lancés par le CSA par décision n° 2007-961 du 13 novembre 2007 modifiée par décision 2008-162 du 29 janvier 2008 (concernant la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique) ; et par décision n° 2007-960 du 13 novembre 2007 modifiée par décision 2008-830 du

7 octobre 2008 (concernant Saint-Barthélemy et Saint-Martin). Ils portaient sur un total de 201 fréquences FM (hors fréquences ayant fait l'objet d'une réservation prioritaire au bénéfice de Radio France), dont 72 nouvelles fréquences dégagées dans le cadre des travaux d'optimisation du spectre menés par le Conseil. Les autorisations d'émettre, délivrées le 12 janvier 2009, sont entrées en vigueur le 18 janvier 2009 et arriveront définitivement à échéance les 17 et 24 janvier 2024.

Depuis le dernier appel général, onze appels partiels ont été lancés, dont 3 avec des recherches de fréquences.

Appel partiel (numéro et date)	Territoire(s) concerné(s)	Fréquences mises en appel		Délivrance des autorisations (date)	Échéance définitive prévisionnelle des autorisations (date)
		Total	Dont nouvelles fréquences		
Décision n° 2009-509 du 15 juillet 2009	Guyane	28	2	13 avril 2010	12 avril 2025
Décision n°2011-1011 du 18 octobre 2011	Guadeloupe	5	0	15 janvier 2013	5 février 2028
Décision n°2012-867 du 20 novembre 2012	Guyane	34	34	24 septembre 2014	5 novembre 2029
Décision n°2013-274 du 3 avril 2013	Guadeloupe	2	2	22 octobre 2014	5 novembre 2029
Décision n°2016-115 du 20 janvier 2016	Guyane	16	0	27 septembre 2017	16 octobre 2032
Décision n°2016-455 du 13 avril 2016 modifiée par décision 2016-509	Martinique	8	0	8 mars 2018	20 mars 2033
Décision n°2017-246 du 12 avril 2017	Guadeloupe	7	0	25 juillet 2018	7 août 2033
Décision n°2018-646 du 5 septembre 2018	Guadeloupe, Guyane, Martinique	13	0	29 juillet 2020	31 août 2035
Décision n°2018-647 du 5 septembre 2018	Saint-Barthélemy	2	0	29 juillet 2020	31 août 2035
Décision n°2021-1001 du 22 septembre 2021	Guadeloupe, Guyane, Martinique	28	0	à venir	
Décision n°2021-1003 du 22 septembre 2021	Saint-Martin	3	0	à venir	

3.2. Fréquences susceptibles d'être concernées par le futur appel aux candidatures

Les autorisations relatives à 110 fréquences FM réparties dans 18 zones FM vont arriver définitivement à échéance le 17 janvier 2024 dans les départements et régions de la Guadeloupe et de la Martinique et les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, et celles relatives à 33 autres fréquences FM dans 8 zones arriveront définitivement à échéance le 24 janvier 2024 dans le département et région de la Guyane.

Au total, les deux futurs appels pourraient donc porter sur 143 fréquences FM réparties dans 26 zones. Les 143 fréquences concernées représentent 56,5 % du total des fréquences affectées aux radios privées dans le périmètre géographique des territoires d'outre-mer situés dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane.

Territoire	Zone	Population		Nombre de fréquences actuellement attribuées aux radios privées	Fréquences susceptibles d'être mises en appel	
		Nombre d'habitants*	% total population dans le territoire concerné		Nombre de fréquences dont l'autorisation arrive à échéance	Nombre de fréquences en appel / nombre de fréquences du paysage actuel (en %)
Guadeloupe	Basse-Terre	50 876	13,1%	26	18	69,2%
Guadeloupe	Deshaies	4 033	1,0%	7	4	57,1%
Guadeloupe	Gourbeyre	7 778	2,0%	1	1	100,0%
Guadeloupe	Marie-Galante	10 655	2,7%	4	4	100,0%
Guadeloupe	Morne-à-Louis**	6 069	1,6%	14	5	35,7%
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	250 952	64,7%	10	7	70,0%
Guadeloupe	Pointe-Noire	6 069	1,6%	1	1	100,0%
Guadeloupe	Terre-de-Haut	1 526	0,4%	1	0	0,0%
Guadeloupe	Vieux-Habitants	7 154	1,8%	2	0	0,0%
Guyane	Apatou	9 381	3,4%	2	1	50,0%
Guyane	Cayenne	122 737	44,4%	27	12	44,4%
Guyane	Grand-Santi	8 698	3,1%	2	0	0,0%
Guyane	Iracoubo	1 773	0,6%	4	3	75,0%
Guyane	Kourou	24 959	9,0%	19	5	26,3%
Guyane	Mana	11 234	4,1%	6	2	33,3%
Guyane	Maripasoula	11 994	4,3%	4	0	0,0%
Guyane	Papaichton	6 212	2,2%	1	0	0,0%
Guyane	Roura	3 390	1,2%	1	0	0,0%
Guyane	Saint-Georges	4 188	1,5%	3	1	33,3%
Guyane	Saint-Laurent-du-Maroni	45 576	16,5%	14	5	35,7%
Guyane	Sinnamary	2 895	1,0%	7	4	57,1%

Martinique	Basse-Pointe	2 923	1,1%	6	1	16,7%
Martinique	Fort-de-France	118 579	44,1%	24	19	79,1%
Martinique	Grand-Rivière	666	0,2%	1	1	100,0%
Martinique	La Trinité	12 232	4,6%	14	8	57,1%
Martinique	Les Trois-Ilets	7 290	2,7%	1	1	100,0%
Martinique	Le Morne-Rouge	4 955	1,8%	6	6	100,0%
Martinique	Rivière-Pilote	11 972	4,5%	11	8	72,7%
Martinique	Saint-Pierre	4 122	1,5%	9	9	100,0%
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Gustavia	10 124	100,0%	6	5	83,3%
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Morne Vitet			7	4	57,1%
Saint-Martin	Saint-Martin	34 065	100,0%	12	8	66,7%
Total 32 zones		**805 077**	**75,0%**	**253**	**142**	**56,1%**

Sources : INSEE, recensement de la population 2018, et Arcom.
** Population de l'unité urbaine ou de la commune.*
*** Population de l'unité urbaine de Pointe-Noire. La couverture des émetteurs de cette zone est plus large que cette unité urbaine.*

Définition des zones de recherche de fréquences

Lors de sa réunion plénière du 16 décembre 2020, le Conseil a adopté la synthèse de la consultation publique sur la gestion du spectre FM en métropole et outre-mer et la feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026. Il y retient notamment une approche au cas par cas en appliquant un faisceau de critères pour déterminer les zones faisant l'objet de travaux de planification :

- **Critère n° 1 : zones non couvertes en DAB+ à brève échéance, en particulier celles qui souffrent d'un déficit d'offre : les zones de montagne et les zones rurales.**

Dans sa feuille de route 2020-2023 de la poursuite du déploiement du DAB+, adoptée le 22 janvier 2020 et modifiée le 22 décembre 2021, le Conseil a indiqué, pour les territoires d'outre-mer, privilégier l'autorisation d'expérimentations, afin que les acteurs et le public ultramarins puissent se familiariser avec la diffusion en DAB+, tout en étant prêt à poursuivre le travail de planification préalable à d'éventuels appels aux candidatures dans ces territoires au regard du bilan des expérimentations qui seraient ainsi autorisées.

Une expérimentation DAB+ a été autorisée le 26 juillet 2021 en Martinique dans les zones du Diamant, de La Trinité et de Rivière-Pilote. Toutefois, elle n'a pas encore été mise en œuvre.

Au regard du bilan de ces expérimentations, l'Arcom poursuivra si nécessaire son travail de planification afin de préparer d'éventuels appels aux candidatures.

Toutes les zones FM remplissent donc ce premier critère.

- **Critère n° 2 : zones n'ayant pas bénéficié de travaux de planification FM depuis le dernier appel général, en particulier au cours des dix dernières années.**

Les dernières planifications de fréquences FM ont eu lieu :

- en 2009, sur six zones FM toutes situées en Guyane : Camopi, Grand-Santi, Iracoubo, Kourou, Mana, Maripasoula, Papaïchton et Sinnamary ;

- en 2012, sur quatorze zones FM, également toutes situées en Guyane : Apatou , Cayenne, Grand-Santi, Iracoubo, Kourou, Mana, Maripasoula, Ouanary, Papaïchton, Régina, Saint-Georges, Saint-Laurent-du-Maroni et Sinnamary ;

- en 2013, sur deux zones FM situées en Guadeloupe : Basse-Terre et Terre-de-Haut.

Ces 17 zones FM ne donneront par conséquent pas lieu à des recherches de fréquences.

- **Critère n° 3 : zones où l'offre de programmes FM est manifestement moins importante que dans d'autres bassins de vie comparables.**

Deux zones de plus de 100 000 habitants, Pointe-à-Pitre (971) et Fort-de-France (972), n'ont fait pas l'objet de recherche au cours des dix dernières années. Pour autant, ces deux zones bénéficient déjà d'une offre de programmes FM importante et diversifiée, avec respectivement 23 et 21 services privés différents autorisés ou entendus[7]. Cette offre est quantitativement importante notamment par rapport à des zones de métropole de taille comparable.

Pour ces raisons, il est proposé de ne pas effectuer de recherches de fréquences dans ces deux zones.

Compte tenu des éléments évoqués *supra*, il est proposé de procéder à des recherches dans des zones n'ayant fait l'objet d'aucun travaux d'optimisation depuis le dernier appel général et bénéficiant d'une offre réduite. Les zones de recherche proposées par l'Autorité sont les suivantes :

- **Deshaies (971) ;**
- **La Trinité (972) ;**
- **Rivière-Pilote (972) ;**
- **Saint-Laurent-du-Maroni (973).**

Ces différentes zones sont représentées sur les cartes ci-après.

[7] La zone de Pointe-à-Pitre est couverte par les services autorisés dans les zones de Pointe-à-Pitre et de Morne-à-Louis.

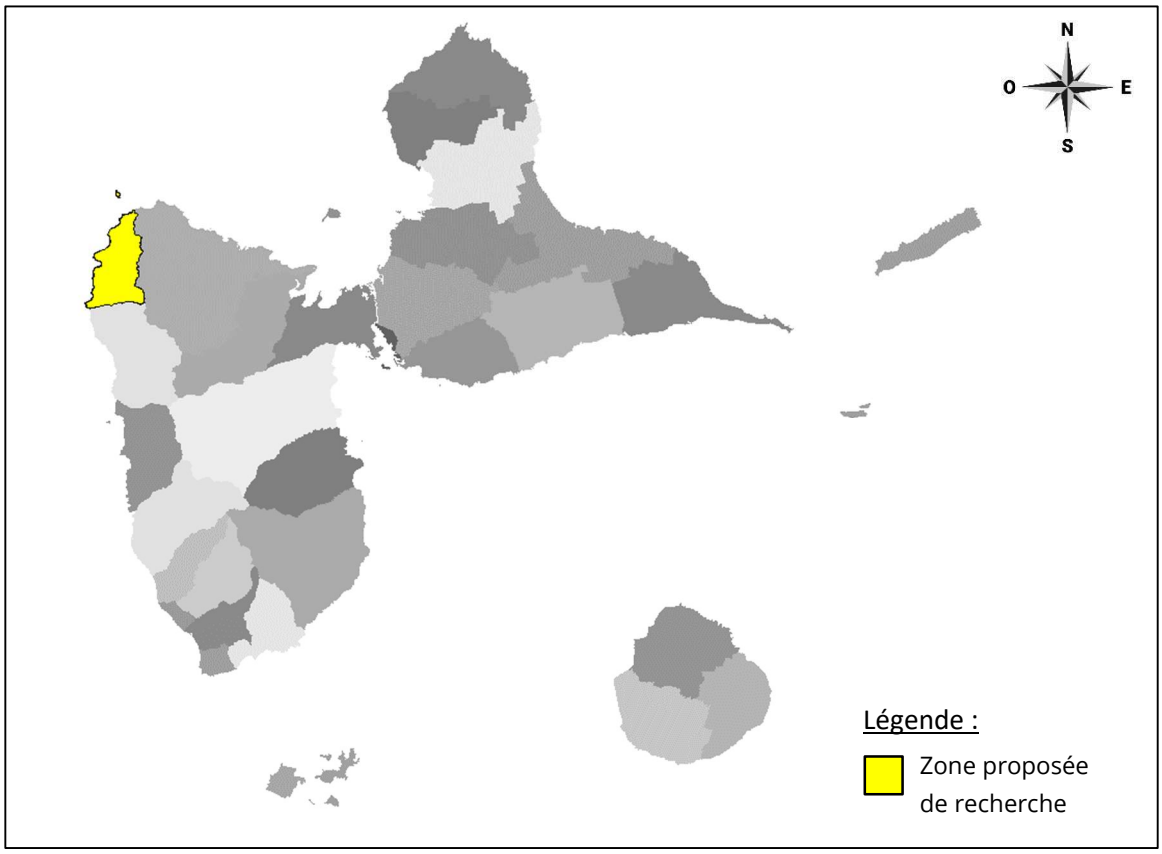

Zone de Deshaies (971-Guadeloupe)

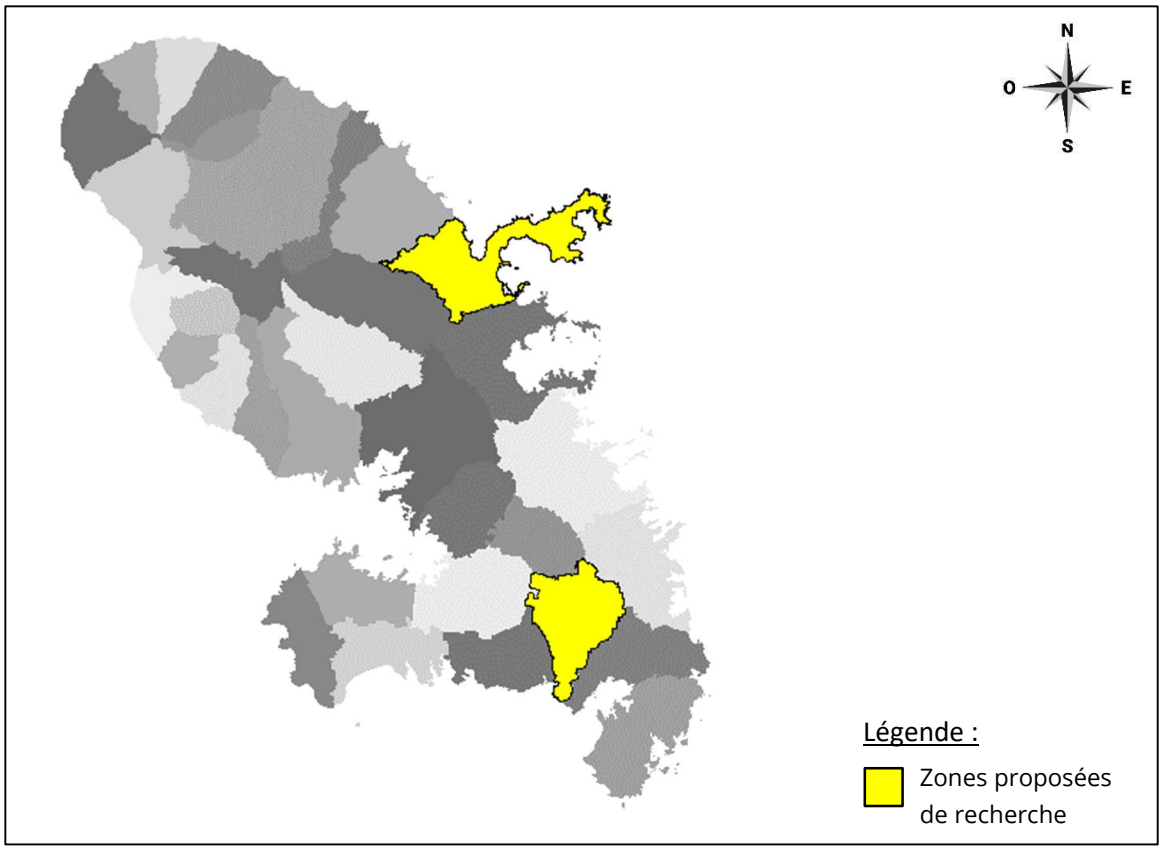

Zones de La Trinité et Rivière-Pilote (972-Martinique)

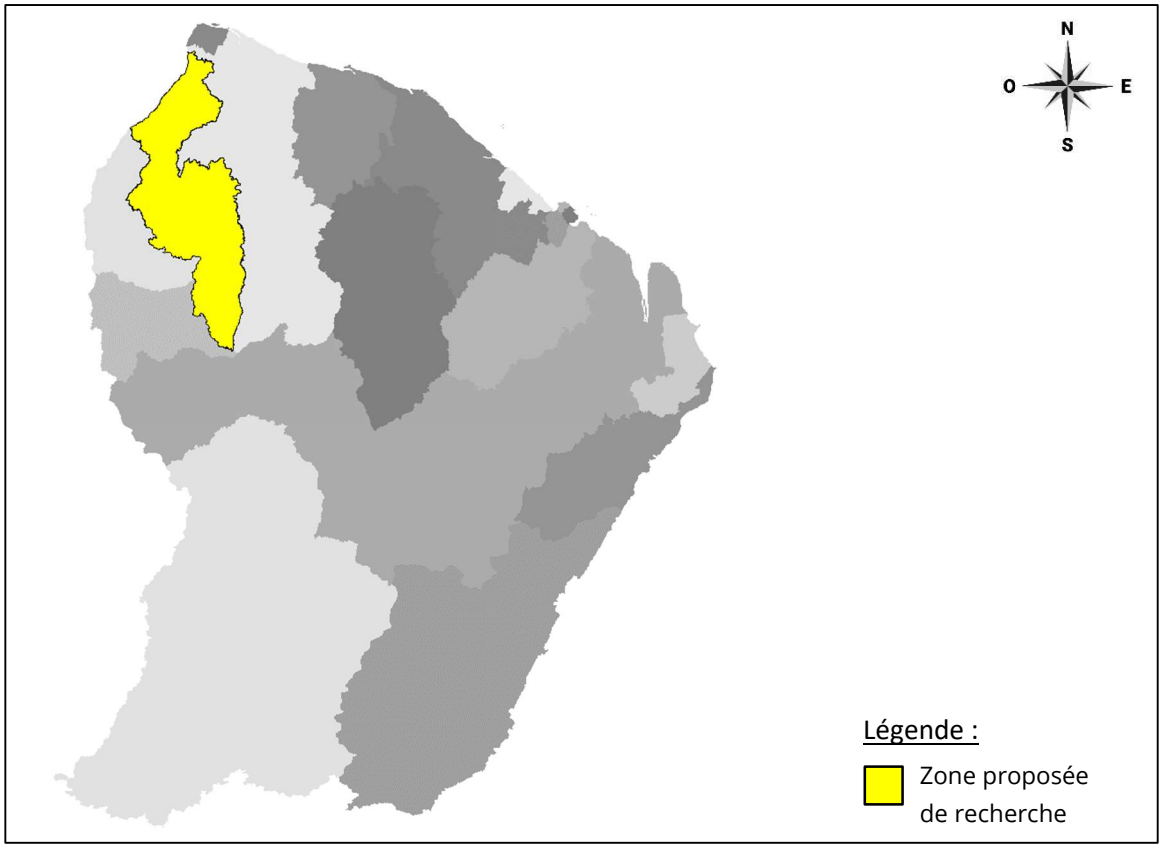

Zone de Saint-Laurent-du-Maroni (973-Guyane)

Questionnaire

1. Question sur l'équilibre du marché

Les marchés locaux sont-ils susceptibles d'être modifiés de manière importante par la délivrance de nouvelles autorisations ? Existe-t-il des zones fragiles sur le plan publicitaire et quelles pourraient être les dispositions à prendre par l'Arcom pour ne pas les déséquilibrer ?

2. Question sur la liste des zones de recherche

2.a En considérant les critères définis par l'Autorité pour la définition des zones objets des futurs travaux de planification, avez-vous des commentaires sur la liste des six zones proposées par l'Autorité :

- **Deshaies (971) ;**
- **La Trinité (972) ;**
- **Rivière-Pilote (972) ;**
- **Saint-Laurent-du-Maroni (973).**

2.b Compte tenu des contraintes calendaires, et en justifiant le cas échant ces propositions au regard des critères énoncés *supra*, estimez-vous que les travaux de recherche pourraient porter sur d'autres zones ?

Modalités des contributions techniques

Les personnes intéressées peuvent, si elles le souhaitent, soumettre toute contribution technique qu'elles jugeraient utile sur les zones proposées par l'Autorité (*cf*. p. 35 et question 2.a).

Elles peuvent également soumettre des contributions techniques relatives aux zones figurant dans leur réponse à la question 2.b, dûment justifiées au regard des critères précédemment énoncés.

Quelle que soit la zone à laquelle elles se rapportent, les contributions techniques doivent être soumises au plus tard le 30 novembre 2022. Elles doivent être accompagnées du formulaire intitulé « Contribution FM 2021-2026 FICHE TECHNIQUE », disponible sur le site internet de l'Autorité, dûment rempli.

Ainsi que précisé précédemment, l'Arcom arrêtera une liste de zones dans lesquelles des recherches seront effectuées. Les contributions techniques se rapportant aux zones figurant dans cette liste seront étudiées : en fonction des résultats de l'instruction, les fréquences ainsi proposées pourront être intégrées à la maquette du plan de fréquences. Les contributions ne se rapportant pas à ces zones ne seront pas étudiées.

Annexe 1 : Liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance les 17 et 24 janvier 2024

(liste arrêtée au 26 octobre 2022)

Territoire	Zone	Fréquence [MHz]	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie
Guadeloupe	Basse-Terre	94,1	Trace FM Guadeloupe	B
Guadeloupe	Basse-Terre	93,3	Radio Vie Meilleure	A
Guadeloupe	Basse-Terre	89,8	Radio Haute Tension	A
Guadeloupe	Basse-Terre	99	Radio Inter S'Cool	A
Guadeloupe	Basse-Terre	93,7	Radio Cosmique One	A
Guadeloupe	Basse-Terre	92,9	Radio Madras FM	B
Guadeloupe	Basse-Terre	96,6	Fun Radio	B
Guadeloupe	Basse-Terre	102,2	RBI (Radio Basses Internationale)	B
Guadeloupe	Basse-Terre	98,6	RCI Guadeloupe	B
Guadeloupe	Basse-Terre	97,8	Radio Massabielle	A
Guadeloupe	Basse-Terre	101,4	Radio Souffle de vie	A
Guadeloupe	Basse-Terre	105	Radyo Tanbou	A
Guadeloupe	Basse-Terre	99,8	Radio Gayak	A
Guadeloupe	Basse-Terre	104,3	Chérie FM Guadeloupe	B
Guadeloupe	Basse-Terre	100,8	Radio Climax FM	A
Guadeloupe	Basse-Terre	102,6	NRJ Antilles	B
Guadeloupe	Basse-Terre	103,8	Radio Contact	A
Guadeloupe	Basse-Terre	106,9	Bel'Radio Guadeloupe	B
Guadeloupe	Deshaies	94,1	Trace FM Guadeloupe	B
Guadeloupe	Deshaies	98,6	RCI Guadeloupe	B
Guadeloupe	Deshaies	102,6	NRJ Antilles	B
Guadeloupe	Deshaies	103,8	RBI (Radio Basses Internationale)	B
Guadeloupe	Gourbeyre	106	Radio Inter S'Cool	A
Guadeloupe	Marie-Galante	90,4	RBI (Radio Basses Internationale)	B
Guadeloupe	Marie-Galante	88,7	RBI (Radio Basses Internationale)	B
Guadeloupe	Marie-Galante	100,6	NRJ Antilles	B

Territoire	Zone	Fréquence [MHz]	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie
Guadeloupe	Marie-Galante	106,6	RCI Guadeloupe	B
Guadeloupe	Morne-à-Louis	92,1	Trace FM Guadeloupe	B
Guadeloupe	Morne-à-Louis	103,4	Fun Radio	B
Guadeloupe	Morne-à-Louis	106,2	RFM Guadeloupe	B
Guadeloupe	Morne-à-Louis	101,8	Radio Massabielle	A
Guadeloupe	Morne-à-Louis	105,8	Radio AIS	A
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	90,2	Radio Arago	A
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	89,4	Saphir FM	A
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	90,6	Radio Madras FM	B
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	96,3	Bel'Radio Guadeloupe	B
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	100,6	NRJ Antilles	B
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	104,7	Radio Gayak	A
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	106,6	RCI Guadeloupe	B
Guadeloupe	Pointe-Noire	93,5	Radio Côte sous le vent (RCV)	A
Guyane*	Apatou	104	Bblack	B
Guyane*	Cayenne	88,1	Radio Mosaïque	A
Guyane*	Cayenne	88,7	Radio Puzzle Guyane	A
Guyane*	Cayenne	91,6	Radio KFM	A
Guyane*	Cayenne	93,6	Média Tropique FM	A
Guyane*	Cayenne	98,3	Radio Voix dans le désert, RVLD	A
Guyane*	Cayenne	97,7	Radio Joie de vivre	A
Guyane*	Cayenne	100,6	Radio Loisirs Guyane-RLG	A
Guyane*	Cayenne	105,1	Radio des Iles	B
Guyane*	Cayenne	104,3	Trace FM Guyane	B
Guyane*	Cayenne	105,5	RFM Guyane	B
Guyane*	Cayenne	104,7	Chérie FM Guyane	B
Guyane*	Cayenne	105,9	Radio Mission pionnière	A
Guyane*	Iracoubo	90,5	Bblack	B
Guyane*	Iracoubo	97,5	Radio Voix dans le désert, RVLD	A
Guyane*	Iracoubo	104,5	Radio Puzzle Guyane	A
Guyane*	Kourou	88,4	Radio des Iles	B

Territoire	Zone	Fréquence [MHz]	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie
Guyane*	Kourou	107	Radio Puzzle Guyane	A
Guyane*	Kourou	106,2	Trace FM Guyane	B
Guyane*	Kourou	107,4	Radio Voix dans le désert, RVLD	A
Guyane*	Kourou	106,6	Chérie FM Guyane	B
Guyane*	Mana	95	Radio Ouassailles de Mana (ROM)	A
Guyane*	Mana	92,9	Bblack	B
Guyane*	Saint-Georges	90,3	Radio Poc à Poc	A
Guyane*	Saint-Laurent-du-Maroni	91,5	Radio Mosaïque	A
Guyane*	Saint-Laurent-du-Maroni	92,4	Trace FM Guyane	B
Guyane*	Saint-Laurent-du-Maroni	96,7	Radio Voix dans le désert, RVLD	A
Guyane*	Saint-Laurent-du-Maroni	100,5	NRJ Guyane	B
Guyane*	Saint-Laurent-du-Maroni	105,4	Bblack	B
Guyane*	Sinnamary	99	Radio Mosaïque	A
Guyane*	Sinnamary	102,2	Radio Voix dans le désert, RVLD	A
Guyane*	Sinnamary	106,4	Radio Puzzle Guyane	A
Guyane*	Sinnamary	104,9	Bblack	B
Martinique	Basse-Pointe	92,6	RCI Martinique	B
Martinique	Fort-de-France	94	Bel'Radio Martinique	B
Martinique	Fort-de-France	88,9	FM Plus	A
Martinique	Fort-de-France	91,6	Radio Espérance	A
Martinique	Fort-de-France	95,3	Radio Fusion	B
Martinique	Fort-de-France	97,1	Trace FM Martinique	B
Martinique	Fort-de-France	98,1	Super Radio	A
Martinique	Fort-de-France	93,6	Radio Fréquence Atlantique (RFA)	B
Martinique	Fort-de-France	92,8	Radio Actif Martinique	A
Martinique	Fort-de-France	99,1	Radio Evangile Martinique	A
Martinique	Fort-de-France	97,5	Radyo Lévé Doubout Matinik (RLDM)	A
Martinique	Fort-de-France	94,9	Radio Asé Pléré Annou Lité	A
Martinique	Fort-de-France	99,5	Radio Saint-Louis	A
Martinique	Fort-de-France	98,7	RCI Martinique	B
Martinique	Fort-de-France	100,6	Radio Canal Antilles	A

Territoire	Zone	Fréquence [MHz]	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie
Martinique	Fort-de-France	103,4	RBR (Radio Banlieue Relax)	A
Martinique	Fort-de-France	101,6	Chérie FM Martinique	B
Martinique	Fort-de-France	104,4	NRJ Antilles	B
Martinique	Fort-de-France	105,4	Radio Campus FM	A
Martinique	Fort-de-France	104,8	Radio Mouv' Matnik	A
Martinique	Grand-Rivière	98,7	RCI Martinique	B
Martinique	La Trinité	90,1	Radio Inter Tropicale	A
Martinique	La Trinité	89,3	Radio Sud-Est	A
Martinique	La Trinité	91,2	RCI Martinique	B
Martinique	La Trinité	90,8	Radyo Lévé Doubout Matinik (RLDM)	A
Martinique	La Trinité	98,5	Radio Mouv' Matnik	A
Martinique	La Trinité	97,9	NRJ Antilles	B
Martinique	La Trinité	102,7	Trace FM Martinique	B
Martinique	La Trinité	105,9	Radio Fréquence Atlantique (RFA)	B
Martinique	Le Morne-Rouge	90,6	Trace FM Martinique	B
Martinique	Le Morne-Rouge	104,1	Super Radio	A
Martinique	Le Morne-Rouge	103,2	Radio Fusion	B
Martinique	Le Morne-Rouge	103,6	NRJ Antilles	B
Martinique	Le Morne-Rouge	104,6	RCI Martinique	B
Martinique	Le Morne-Rouge	105,6	Radio Imagine	B
Martinique	Les Trois-Ilets	96,2	Radio Imagine	B
Martinique	Rivière-Pilote	88,5	NRJ Antilles	B
Martinique	Rivière-Pilote	89,9	FM Plus	A
Martinique	Rivière-Pilote	90,8	Radyo Lévé Doubout Matinik (RLDM)	A
Martinique	Rivière-Pilote	92,8	Radio Actif Martinique	A
Martinique	Rivière-Pilote	98,3	Chérie FM Martinique	B
Martinique	Rivière-Pilote	103	RCI Martinique	B
Martinique	Rivière-Pilote	102,4	Radio Actif Martinique	A
Martinique	Rivière-Pilote	102,7	Trace FM Martinique	B
Martinique	Saint-Pierre	91	Radyo Lévé Doubout Matinik (RLDM)	A
Martinique	Saint-Pierre	88,3	Radio Fréquence Atlantique (RFA)	B

Territoire	Zone	Fréquence [MHz]	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie
Martinique	Saint-Pierre	89,5	Radio Fréquence Caraïbes	A
Martinique	Saint-Pierre	88,7	Radio Evangile Martinique	A
Martinique	Saint-Pierre	98,9	RCI Martinique	B
Martinique	Saint-Pierre	105,3	Radio Saint-Louis	A
Martinique	Saint-Pierre	102,9	NRJ Antilles	B
Martinique	Saint-Pierre	106,6	Radio Fréquence Caraïbes	A
Martinique	Saint-Pierre	107,8	Radio Asé Pléré Annou Lité	A
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Gustavia	93,1	Radio Music FM	A
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Gustavia	89,7	Radio des Iles	B
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Gustavia	97,5	Radio Tropik FM	A
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Gustavia	98,7	Radio Saint-Barth FM	B
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Gustavia	106,9	Radio Sun FM Music	A
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Morne Vitet	88,1	Radio Music FM	A
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Morne Vitet	99,1	Radio Sun FM Music	A
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Morne Vitet	103,7	Radio Saint-Barth FM	B
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy Morne Vitet	104,9	Radio Tropik FM	A
Saint-Martin	Saint-Martin	95,1	Radio Music FM	A
Saint-Martin	Saint-Martin	94,3	Radio Massabielle	A
Saint-Martin	Saint-Martin	89,9	Radio des Iles	B
Saint-Martin	Saint-Martin	100,3	Radio Maranatha	A
Saint-Martin	Saint-Martin	95,9	Radio SOS	A
Saint-Martin	Saint-Martin	100,7	Radio Saint-Barth FM	B
Saint-Martin	Saint-Martin	107,1	Radio Sun FM Music	A
Saint-Martin	Saint-Martin	104,7	Radio Tropik FM	A

* Fréquences dont l'autorisation arrivera à échéance le 24 janvier 2024

Annexe 2 : Données à caractère personnel traitées dans le cadre de la consultation publique préalable au lancement d'appels aux candidatures en FM dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane

La consultation publique lancée par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) nécessite la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel gérés par l'Arcom.

Objet du traitement de données

- **Finalités**

Le traitement a pour objet le recueil et l'analyse des retours effectués dans le cadre de la consultation publique.

Il permet à l'Arcom :

- de recueillir et conserver les contributions relatives au lancement d'appels aux candidatures en FM dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane, en vue de leur analyse ;
- le cas échéant, de contacter leurs auteurs pour approfondir les échanges et/ou pour les tenir informés des suites de la consultation ;
- de réaliser un suivi statistique des contributions reçues.

- **Base légale**

Article 6 (1) e du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce traitement de données relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Arcom en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Données traitées

- **Catégories de données traitées**

- Données d'identification (nom, prénom, civilité du contributeur) ;
- Coordonnées (adresse de courrier électronique) ;
- Texte(s) de la ou des contribution(s) ;
- Date et heure de l'envoi de la ou des contribution(s).

- **Source des données**

Ces informations sont directement fournies par le contributeur à la consultation publique.

- **Prise de décision automatisée**

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Personnes concernées

Les personnes concernées sont toute personne physique ou morale souhaitant participer à la consultation publique qui fait l'objet de la présente annexe.

Destinataires des données

- **Catégories de destinataires**

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- les membres de l'Arcom,
- la direction de la radio et de l'audio numérique de l'Arcom,
- le cas échéant, les autres services de l'Arcom concernés.

- **Transferts des données hors UE**

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

Les données d'identification et de contact relatives aux personnes concernées sont conservées cinq ans à compter de la date de fin de la consultation publique.

Sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Arcom.

Droits des personnes

Les personnes physiques citées dans les contributions bénéficient vis-à-vis de leurs données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, et de limitation.

Pour toute information ou exercice des droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles traitées par l'Arcom, les personnes concernées peuvent contacter son délégué à la protection des données (DPO) en accompagnant leur demande de la copie de leur titre d'identité :

- à l'adresse électronique suivante : dpo@arcom.fr
- ou par courrier signé à l'adresse suivante :

Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique
À l'attention du délégué à la protection des données
39-43 Quai André Citroën, 75015 Paris

L'autorité administrative compétente en matière de traitement de données à caractère personnel est la CNIL. Celle-ci peut être saisie de réclamations liées à l'utilisation de données à caractère personnel.